

QUÉBEC CINÉMA

**ACCESSIBILITÉ AUX ŒUVRES ET AUX PRODUITS CULTURELS,
SENSIBILISATION DES NOUVEAUX PUBLICS :
DES ENJEUX FONDAMENTAUX POUR LA NOUVELLE POLITIQUE
CULTURELLE**

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR QUÉBEC CINÉMA
Dans le cadre du Renouveau de la Politique culturelle du Québec

Montréal, le 8 avril 2016

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Le mémoire que nous déposons ici, vise d'une part à sensibiliser le gouvernement du Québec à l'importance d'accroître son rôle afin de s'assurer d'un meilleur accès aux œuvres cinématographiques québécoises sur tout le territoire et via toutes les plateformes. D'autre part, nous souhaitons mettre l'accent sur la nécessité d'intégrer dans le cursus scolaire, un programme d'éducation à l'image et à la culture cinématographique. Enfin, nous voulons rappeler l'importance de l'accès à la culture et de la promotion de la langue française dans le développement d'une plus grande cohésion sociale auprès de la population issue de l'immigration ou en situation d'exclusion et souhaitons que la nouvelle politique culturelle favorise davantage encore la fréquentation des lieux culturels et des œuvres artistiques.

PRÉSENTATION DE QUÉBEC CINÉMA

Québec Cinéma a pour mission de promouvoir le cinéma québécois, ses artistes, artisans et professionnels et de contribuer au développement de notre cinématographie nationale. Organisme fédérateur, porte-voix de l'ensemble des forces vives du milieu, Québec Cinéma déploie ses actions de façon à répondre au besoin toujours renouvelé du cinéma d'ici d'être connu et reconnu, sous toutes ses formes et sur toutes les plates-formes. Sensibilisation, médiation culturelle, éducation et accès aux œuvres sont au cœur des préoccupations de l'organisme, qui rejoint annuellement plus d'un million de personnes ici et ailleurs dans le monde. Québec Cinéma est le fier organisateur du Gala, des Rendez-vous et de la Tournée du cinéma québécois, en plus d'offrir une riche programmation scolaire et plusieurs activités périphériques.

HISTORIQUE ET POSITIONNEMENT

Né à l'automne 2011 de la fusion de deux organismes à but non lucratif soit, La Grande nuit du cinéma et les Rendez-vous du cinéma québécois, Québec Cinéma est issu du besoin ressenti par l'ensemble du milieu cinématographique québécois de mettre en commun ses forces afin de promouvoir notre cinéma, ses artistes artisans et professionnels, et de contribuer au développement de notre cinématographie nationale.

En passant de l'organisation d'événements ponctuels à la mise sur pied d'un organisme entièrement dédié à la promotion de notre cinéma, les fondateurs ont voulu créer une structure fédératrice bénéficiant d'une véritable reconnaissance. Rassemblant dans les rangs de sa gouvernance des représentants de tous les maillons de la chaîne de l'industrie – artisans, artistes, producteurs, distributeurs, diffuseurs et membres d'associations professionnelles, Québec Cinéma se fait le porte-voix de préoccupations communes à tous ces intervenants.

En réunissant et en mettant en commun les efforts de chacun, l'équipe de Québec Cinéma poursuit des objectifs qui nous concernent tous : accroître la notoriété et la portée du cinéma québécois, mettre en valeur le travail des artistes et artisans de notre cinéma, témoigner de leur apport à la culture nationale, contribuer à créer une synergie au sein du milieu cinématographique et enfin, sensibiliser et développer de nouveaux publics ici et ailleurs.

La promotion du cinéma québécois, la sensibilisation et l'éducation des publics ainsi que l'accès aux œuvres pour tous et sur tous les territoires, constituent son champ d'action.

ACCESSIBILITÉ AUX ŒUVRES ET AUX PRODUITS CULTURELS, SENSIBILISATION DES NOUVEAUX PUBLICS : DES ENJEUX FONDAMENTAUX POUR LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

Organisme de promotion du cinéma québécois, de ses artistes, artisans et professionnels, Québec Cinéma est d’abord et avant tout préoccupé par les enjeux liés à l’accessibilité et à la diffusion du talent cinématographique québécois, ainsi que par la sensibilisation des publics à notre cinéma, en particulier le jeune public et le public issu de la diversité.

Conscients du fait qu’une politique culturelle doit s’élever au-dessus des enjeux propres à chaque discipline artistique, nous sommes par ailleurs convaincus que certains des enjeux liés au cinéma québécois, et que nous soulèverons dans ce mémoire, peuvent s’appliquer plus globalement à d’autres disciplines artistiques.

Le mémoire que nous déposons ici, vise d’une part à sensibiliser le gouvernement du Québec à l’importance d’accroître son rôle afin de s’assurer d’un meilleur accès aux œuvres cinématographiques québécoises sur tout le territoire et via toutes les plateformes. D’autre part, nous souhaitons mettre l’accent sur la nécessité d’intégrer dans le cursus scolaire, un programme d’éducation à l’image et à la culture cinématographique. Enfin, nous voulons rappeler l’importance de l’accès à la culture et de la promotion de la langue française dans le développement d’une plus grande cohésion sociale auprès de la population issue de l’immigration ou en situation d’exclusion et souhaitons que la nouvelle politique culturelle favorise davantage encore la fréquentation des lieux culturels et des œuvres artistiques.

A. ACCESSIBILITÉ DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS : UNE PRIORITÉ

À travers toutes les étapes de la chaîne culturelle, notamment en cinéma, la création et la production sont celles qui sont les mieux soutenues par les pouvoirs publics, ou du moins les mieux encadrées par des politiques d’aide et de soutien. Pour assurer une production conséquente de films et d’œuvres artistiques qui contribuent à façonner et à affirmer notre identité et notre culture, l’État se doit de soutenir cette création et cette production, reconnaissant ainsi qu’il serait impossible de laisser aux lois et forces du marché la responsabilité de réguler la production de films québécois.

Si des sommes importantes sont investies dans des programmes établis dans le but d’assurer une offre équilibrée et conséquente de productions cinématographiques d’ici, l’accès à ces films est régi par un système commercial avec des règles et des réalités rendant de plus en plus difficile la diffusion des films québécois et leur accès pour la population à travers la province.

Les citoyens québécois étant au cœur des préoccupations de la politique culturelle du Québec, l’État québécois doit s’assurer de l’accessibilité pour tous et sur tout le territoire, d’une production qu’il soutient largement et qui ne pourrait voir le jour autrement. Pour Québec Cinéma, il importe que ce maillon essentiel de la chaîne culturelle qu’est la diffusion et l’exploitation des œuvres requière une attention particulière de l’État et un soutien en conséquence, reconnaissant ainsi l’accessibilité aux œuvres et aux produits culturels pour tous les Québécois comme l’une des grandes priorités de sa nouvelle politique culturelle.

Recommandations

1. Affirmer dans la politique culturelle le rôle déterminant du gouvernement du Québec pour s’assurer de l’accès aux œuvres et aux produits culturels sur l’ensemble du territoire, en particulier les œuvres et les produits dans lesquels il a investi.

2. Réaffirmer l'importance du rôle du télédiffuseur public québécois dans la promotion de notre culture en favorisant la production d'émissions dédiées et la diffusion de films québécois dans les heures de grande écoute.
3. Inscrire dans la politique culturelle l'importance de la présence des œuvres et produits culturels québécois sur les plateformes de diffusion numérique, dans une perspective qui favorise leur « découvribilité ».
4. Reconnaître la responsabilité de l'État québécois dans la pérennité de l'accessibilité des œuvres et produits culturels une fois leur cycle de vie commerciale terminé.

ACCESSIBILITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE : LE CINÉMA EN SALLES

Depuis quelques années, les citoyens des régions ont plus de difficultés à accéder aux films québécois dans les salles locales, et ce pour de multiples raisons en lien avec un système d'exploitation défavorable aux plus petites productions et aux cinématographies nationales. Nous croyons que l'État ne peut abandonner aux seules lois du marché la distribution et l'exploitation des films dans lesquels il a largement investi. Il est important que le gouvernement québécois, en reconnaissant dans sa nouvelle politique culturelle la nécessité de permettre l'accès aux citoyens des œuvres nationales, soit éventuellement en mesure de se doter de moyens lui permettant de favoriser une meilleure accessibilité des films sur tout le territoire.

Que ce soit par la mise en place de programmes de soutien à la distribution ou à la diffusion plus conséquents, par l'édification d'une politique de diffusion de film d'art et d'essai, par une législation favorisant l'application de mesures de quotas (pour les exploitants et les salles), ou encore par toute autre initiative visant à améliorer l'accessibilité des citoyens à la production cinématographique nationale, l'État québécois doit se donner les moyens d'accomplir sa mission en matière de diffusion.

Recommandations

5. À l'exemple de ce que le CRTC impose en matière de radiodiffusion, mettre en place un système de quotas pour les films québécois dans les salles de cinéma à travers tout le territoire, assorti d'un programme venant soutenir les frais encourus par les frais de copies virtuelles (FCV) sur certains marchés et pour certains exploitants indépendants.
6. Mettre en place une politique de diffusion de films d'art et d'essai et des programmes en découlant pour favoriser un meilleur accès et une plus grande diffusion des films québécois et des cinématographies nationales.
7. Renforcer les programmes de soutien aux initiatives de diffusion et de promotion du cinéma québécois et de ses talents.

LES PLATEFORMES DE DIFFUSION NUMÉRIQUE

L'accessibilité des œuvres cinématographiques ne se limite désormais plus à la diffusion en salles. Il est primordial que la nouvelle politique culturelle tienne compte de plusieurs enjeux liés à la diffusion via les plateformes numériques. L'une de celles-ci tient dans la « découvribilité » des œuvres québécoises dans un monde où les plateformes de diffusion numérique, même celles qui sont québécoises et canadiennes, regorgent de contenus provenant du monde entier.

Il est important que la nouvelle politique puisse mener à une stratégie pour l'émergence de plateformes favorisant la diffusion et la promotion des films et des œuvres québécoises dans l'espace numérique. Comme nous le savons, il ne suffit pas qu'un film soit disponible sur une plateforme de diffusion numérique pour qu'il soit vu, il faut développer des stratégies de promotion, fédérer une large communauté à qui on puisse « parler » régulièrement pour faire connaître les films, faire en sorte que les succès d'un film auprès de ses « followers » puisse servir aux autres films, bref... Il importe de participer à créer une marque « cinéma québécois », perspective la plus efficace selon nous pour faire émerger les films québécois dans la sphère numérique.

Recommandations

8. Mettre en place des stratégies visant à accroître la présence des films québécois sur les plateformes de diffusion numérique.
9. Soutenir une ou des initiatives orientées vers la création d'une image de marque « cinéma québécois », assortie d'une stratégie de déploiement sur les réseaux sociaux afin de favoriser une meilleure « découvrabilité » des films sur les plateformes de diffusion numérique.

APRÈS LA DURÉE DE VIE COMMERCIALE

Le cycle de vie commerciale d'un film a une durée de trois à quatre ans. La première période, ou fenêtre, est celle de l'exploitation en salles d'une durée d'environ 100 jours. La deuxième débute environ 4 mois après la sortie en salle et dure de 4 à 6 mois : vidéo sur demande et vente ou location de dvd. La troisième fenêtre est celle de la télévision payante qui débute de 7 à 9 mois après la sortie en salle et dure environ 15 mois. Ensuite, la télévision traditionnelle prend le relais pour une ou deux diffusions entre 22 et 24 mois après la sortie en salle. La durée de cette dernière période est variable selon le contrat.

Une fois ce cycle de vie commerciale d'un film terminé, l'accès aux films québécois est plutôt aléatoire. Le gouvernement a mis en place le dépôt légal pour les œuvres cinématographiques, mais ce dépôt ne vise que la conservation d'une copie finale du film, et non sa disponibilité pour diffusion. Il n'y a donc pas de politique pour s'assurer que les films demeurent accessibles au public québécois, entre autre via une politique de numérisation des films du patrimoine. Il est troublant de constater qu'un film aussi important qu'*Eldorado* de Charles Binamé, et ceci n'est qu'un exemple parmi des centaines d'autres, ne soit accessible nulle part sinon sur une vieille cassette vhs à la Boîte noire...

L'Office national du film du Canada, organisme d'état, a développé un programme de numérisation pour rendre accessibles les films qu'il a produit. Le projet *Éléphant* est une initiative d'une compagnie privée qui a entrepris la numérisation de films du patrimoine québécois pour les rendre disponibles sur la plateforme Illico, mais qui n'est disponible qu'à ses abonnés.

Nous croyons qu'il est impératif que l'État québécois s'assure que les films dans lesquels il a investi restent accessibles aux citoyens québécois au-delà de la durée de vie commerciale d'une production cinématographique. Il y va de notre patrimoine audiovisuel, précieux dans sa représentation de notre monde et de notre culture et dans lequel chaque citoyen a investi et a le droit d'y avoir accès en tout temps.

Recommandation

10. Mandater et soutenir la Cinémathèque québécoise pour entreprendre la numérisation de films québécois dont le cycle de vie commerciale est terminée, en priorisant les films du patrimoine dont aucune version numérique n'est accessible.

11. S'assurer de l'accessibilité de ces films sur une ou des plates-formes dédiées et soutenir la promotion et leur « découvribilité » par le biais d'organismes et d'initiatives de diffusion et de promotion des oeuvres.
12. Rendre obligatoire l'accès à certaines œuvres majeures de notre patrimoine audiovisuel dans les programmes scolaires.

B. SÉDUIRE LES NOUVEAUX PUBLICS

LE CINÉMA ET LES JEUNES

Former le public cinéphilique de demain

Comment encourager la découverte de notre cinéma et assurer le public de demain? Pour l'équipe de Québec Cinéma, une des réponses pourrait tenir en deux mots : jeunes et éducation. Comme le prouvent toutes les études sur le sujet, les jeunes aiment le cinéma. Pourtant, un sondage réalisé auprès des jeunes visités par Québec Cinéma dans le cadre de ses activités scolaires démontre que peu d'entre eux se tournent vers le cinéma québécois : un jeune sur cinq affirme n'avoir jamais vu de film québécois avant le passage de Québec Cinéma dans son école.¹

C'est cette constatation qui est à l'origine de la création de notre volet scolaire dans le cadre de la Tournée du cinéma québécois, projet de décentralisation et de sensibilisation des publics. Depuis treize ans, l'équipe de Québec Cinéma a développé son expertise en matière d'activités scolaires, dédiées aux niveaux primaire, secondaire et collégial. Cette initiative connaît un succès grandissant auprès des institutions et des professeurs, dans la province du Québec, à travers le Canada, de même que sur le territoire du Grand Montréal où nous sommes aussi actifs. En 2015, Québec Cinéma a rejoint 7400 jeunes dans le cadre de 200 activités.

Notre expérience sur le plan de la formation dans les écoles vient répondre à un besoin criant et l'enjeu, tant au niveau culturel qu'industriel, est colossal. Dans un contexte où la fréquentation des salles de cinéma est en baisse et où le cinéma américain attire de plus en plus de spectateurs, il faut redoubler d'ardeur pour rejoindre le jeune public dès le primaire et ainsi, assurer à notre cinéma un bel avenir.

Les efforts de Québec Cinéma portent ses fruits : 94% des jeunes affirment que nos ateliers donnent envie de voir plus de films québécois².

Un formidable outil pédagogique

Le cinéma est souvent perçu comme un art de divertissement et rarement comme un outil pédagogique. Selon un sondage réalisé auprès des enseignants dans le cadre d'un mémoire sur l'éducation cinématographique³, 54% de ceux qui intègrent le cinéma à leurs cours le font pour parler du contenu; 44% le font pour capter l'attention de leurs élèves. Seulement 2% des enseignants le font afin d'aborder la forme cinématographique.

Nous vivons au sein d'une société d'images et il s'avère plus nécessaire que jamais d'offrir aux jeunes les outils pour apprendre à lire les images audiovisuelles. Voilà cinquante ans que les spécialistes de l'éducation sonnent l'alarme : le système d'éducation ne répond pas à ces besoins. Déjà en 1961, le Rapport Parent consacrait un chapitre complet à l'importance d'introduire le cinéma à l'école. Il recommandait une heure d'étude hebdomadaire et obligatoire, ainsi que l'embauche d'enseignants qualifiés dans cette spécialité. En 1966, la Commission Rioux suggérait « que l'éducation cinématographique soit offerte en secondaire III comme matière obligatoire pendant

¹ Sondage réalisé auprès de 351 jeunes. Âge moyen : 16 ans.

² Selon un sondage réalisé auprès de 604 élèves. Âge moyen : 14 ans.

³ Décarie, Kim. 2011. *L'éducation cinématographique, une nouvelle approche pour les écoles secondaires québécoises*. Mémoire rédigé à l'Université de Montréal. p.v.

l'équivalent d'une période par semaine [et] qu'elle soit donnée par la suite comme matière facultative »⁴. En 1981, la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel proposait quant à elle « d'inclure dans la formation de base des élèves du niveau primaire, secondaire et collégial des cours d'initiation à l'expression audiovisuelle et à la culture cinématographique »⁵.

Non seulement le cinéma permet d'acquérir des compétences en analyse audiovisuelle, mais il est un outil important pour le développement de la personne. Parmi les neuf compétences que le programme ministériel souhaite développer, cinq d'entre elles sont directement liées à l'apprentissage du regard : exploiter l'information, exercer son jugement critique, mettre en œuvre sa pensée créatrice, exploiter les technologies de l'information et communiquer de façon appropriée. L'expérience de Québec Cinéma auprès des jeunes en difficulté d'apprentissage nous a démontré que les capacités d'analyse développées dans le cadre de nos ateliers sont transférées en lecture.

Un contexte difficile

Puisque le cinéma ne constitue pas une matière obligatoire dans le programme d'éducation, seuls les élèves inscrits dans un cours optionnel sont assurés d'acquérir les compétences de lecture audiovisuelle. Les autres élèves doivent donc s'en remettre, pour développer ces compétences, à l'éducation à la maison où aux rares enseignants qui invitent des artistes ou des organismes audiovisuels dans leur école. Résultat : il est possible qu'un jeune termine sa formation obligatoire sans jamais avoir reçu d'outil susceptible de lui permettre d'apprendre à lire une image audiovisuelle.

Le programme « Culture à l'école » a été mis sur pied afin de permettre de favoriser l'échange entre artistes, organismes culturels et enseignants. Malheureusement, ce programme n'est pas connu de tous les enseignants. Ceux qui sont informés à ce sujet avouent être débordés, n'avoir pas le temps d'explorer l'offre et trouver le processus de demande de subvention complexe.

L'éducation à l'image repose donc essentiellement sur la bonne volonté des enseignants et sur des organismes culturels de plus en plus fragilisés. Depuis l'abolition du « Programme éducation cinématographique des jeunes », aucun programme ne finance les initiatives de cinéma dans les écoles. Les organismes doivent se financer principalement par la vente d'activités auprès des écoles. Précarisés par les contextes de grève, ces organismes ont de la difficulté à répondre efficacement à la demande et à se développer.

Recommandations

13. Inclure dans la formation de base des élèves des cours d'initiation au langage audiovisuel et à la culture cinématographique. Ce nouveau cours obligatoire devrait être développé par des spécialistes de l'éducation en collaboration avec les organismes culturels qui travaillent déjà dans le domaine de l'éducation à l'image.
14. Mettre en place des programmes pour assurer le développement et la consolidation des organismes dont le but est d'éduquer à l'image.
15. Revoir le programme « Culture à l'école » afin de mieux le faire connaître à l'ensemble des intervenants en éducation, accélérer le processus de financement et améliorer l'outil de recherche du Répertoire Culture-éducation.

LE CINÉMA : UN PROJET SOCIAL

⁴ Rioux, Marcel. 1969. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*. Québec : Éditeur officiel du Québec. Tome 2, p.113.

⁵ Fournier, Guy. 1982. *Le cinéma : une question de survie et d'excellence*. Québec : Éditeur officiel du Québec. p.133.

Le cinéma, on l'oublie trop souvent, peut devenir un formidable outil d'inclusion sociale. Parce qu'il ne se limite pas à une langue et qu'il a une portée multi-sensorielle, il est capable de rejoindre toutes les cultures, les langues et les classes sociales. Il permet par ailleurs de mieux comprendre les enjeux d'une société, sa culture, son histoire, ses valeurs; d'aller au-delà des apparences et d'apprendre à mieux vivre ensemble.

À Montréal, une personne sur deux est directement ou indirectement issue de l'immigration. Pour assurer une pérennité à notre cinéma national tout en favorisant les rapprochements culturels, Québec Cinéma multiplie les initiatives afin de faire découvrir la richesse de ce cinéma aux nouveaux arrivants. À ce titre, l'organisme s'implique notamment en adaptant des ateliers dans les écoles de francisation. Ces ateliers d'initiation permettent d'aiguiser dans un premier temps la curiosité des nouveaux arrivants à l'égard du cinéma québécois et de les inciter, dans un second temps, à découvrir d'autres organismes de diffusion du septième art.

Depuis plusieurs années, Québec Cinéma travaille à rapprocher le cinéma québécois des citoyens en situation d'exclusion. Il organise des ateliers mensuels avec l'organisme « Dans la rue », qui oeuvre auprès des jeunes itinérants, en plus de mettre sur pied plusieurs projections de concert avec « La maison du père ». La culture n'est pas un luxe, mais un élément essentiel au développement de la communauté. Ce genre d'initiative ne devrait donc pas être perçu uniquement comme un projet culturel, mais aussi comme une initiative sociale et d'intégration.

Recommandations

16. Encourager la fréquentation de lieux culturels par les nouveaux arrivants par des mesures incitatives et le soutien aux organismes de proximité.
17. Inscrire les arts audiovisuels au cœur d'un programme d'apprentissage du français et d'initiation à l'histoire et à la culture québécoise. Cette initiative pourrait découler d'une collaboration entre le Ministère de la Culture et des communications, le Ministère de l'immigration, de l'inclusion et de la diversité, et les organismes culturels.
18. Bonifier les programmes qui, comme le programme « Culture-communauté de la Ville de Montréal », permettent de créer des ponts entre le milieu culturel, les organismes culturels et les citoyens en situation d'exclusion.